

Les zones rouges peuvent aussi concerner des champs d'expansion de crues. En effet, ces secteurs d'aléa faible non urbanisés (ou peu urbanisés) mais où la crue peut stocker un volume d'eau important, doivent être préservés de l'urbanisation.

Ces zones sont concernées par le règlement X.

### 1.3. Les zones de risque et règlements applicables

Le tableau présenté ci-dessous regroupe l'ensemble des zones bleues et rouges retenues dans ce PPR Inondation de Marignier.

- chaque zone est désignée par le numéro qui figure sur la carte PPR
- en face de chaque zone est indiqué par une ou plusieurs lettres le ou les règlements applicables pour la zone
- pour information, on trouve en plus le nom du lieu-dit de la zone et le numéro de la zone d'aléa qui s'y rapporte.

| LOCALISATION  | N° DE LA ZONE<br>REGLEMENTAIRE | TYPE DE REGLEMENT | N° DE LA ZONE D'ALEA<br>CARRESPONDANTE |
|---|--------------------------------|-------------------|--|
| Le Giffre, entre le Vieux Pont<br>et le pont neuf SNCF  | 19                             | X                 | 10                                     |
| Le Giffre entre les moulins<br>du pont et le Vieux Pont | 110                            | X                 | 6                                      |
| Les moulins du pont aval                                | 120                            | X                 | 6                                      |
| Terrain à l'arrière immédiat<br>de la digue RG          | 20                             | X                 | 11                                     |
| Covetet   | 14                             | J'                | 9                                      |
| Vers la Gare  | 15                             | J'                | 12                                     |
| Vers la Gare  | 16                             | I'                | 12                                     |

### 1.4. Catalogue des règlements applicables

Règlement X : Type de zone : Torrentiel, -----risque très fort à fort

Règlement J' : Type de zone : Risque torrentiel, zone densément urbanisée,-----risque moyen

Règlement I' : Type de zone : Risque torrentiel, zone densément urbanisée,-----risque faible